

## Compte-rendu synthétique

### Séance du Conseil Municipal du 3 mars 2022

Suite à la convocation envoyée le 25 février 2022 aux membres du Conseil Municipal, la séance du Conseil Municipal est ouverte le 3 mars 2022 à 19h02 sous la présidence de Monsieur Régis CAUCHE.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Antoine SILLANI comme secrétaire de séance.

#### Étaient présents

M. Régis CAUCHE, Maire	Mme Isabelle CAROEN, Conseillère Municipale Déléguée
M. Pierre SONNTAG, 1 <sup>er</sup> Adjoint	M. Bernard JOUGLET, Conseiller Municipal
Mme Thérèse DEPRez-LEFEBVRE, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	M. Bernard VANDERSTRAETEN, Conseiller Municipal
M. Georges LECOMTE, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Michel COFFRE, Conseiller Municipal
Mme Véronique VOGEL, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	M. Patrick DESPRETZ, Conseiller Municipal
M. Arnould VANDERSTUYF, 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Sylvie DELSALLE, Conseillère Municipale
Mme Emmanuelle SISEAU, 6 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Marie-Hélène DE DECKER, Conseillère Municipale
M. Jory HENNION, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Valérie VANCAUWENBERGHE, Conseillère Municipale
Mme Yvonne TASSOU, 8 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Delphine PICIOCCHI, Conseillère Municipale
M. Antoine SILLANI, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Alexandre DELILLE, Conseiller Municipal
Mme Fanny BLOCK, 10 <sup>ème</sup> Adjointe	M. Roger DEMORTIER, Conseiller Municipal
M. Pierre BALTEAUX, 11 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme Stéphanie JACQUEMOT, Conseillère Municipale
Mme Corinne KIELISZEK, 12 <sup>ème</sup> Adjointe	Mme Coralie PIERRAT, Conseillère Municipale
M. François LEBLOND, 13 <sup>ème</sup> Adjoint	M. Mario CALIFANO, Conseiller Municipal
Mme Catherine LAVEISSIERE, Conseillère Municipale Déléguée	Mme Valentine VERCAMER, Conseillère Municipale
M. Eric DIETSCH, Conseiller Municipal Délégué	
Mme Marie-Luce WOJNAROWSKI, Conseillère Municipale Déléguée	

#### Absents ayant donné pouvoir :

M. Guy-Maxime DELPLACE donne pouvoir à M. Pierre SONNTAG  
M. Thierry FOSSEUX donne pouvoir à M. Alexandre DELILLE  
Mme Magalie TRINEL donne pouvoir à M. Alexandre DELILLE

## *ADMINISTRATION GENERALE*

### **Délibération n°1\_03032022 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION UKRAINIENNE RÉGION NORD PAS DE CALAIS**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de soutenir le peuple ukrainien en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros à « l'Association Ukrainienne Région Nord Pas de Calais ». Cette subvention est destinée à améliorer les conditions de vie des réfugiés.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 sans participation : Mme Marie-Luce WOJNAROWSKI

\*\*\*\*\*

## *RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE*

### **Délibération n°2\_03032022 - EGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA VILLE DE CROIX RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 24 février 2022,

Article 1 : de prendre acte du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

\*\*\*\*\*

## *FINANCES - MARCHES PUBLICS - ASSURANCES*

### **Délibération n°3\_03032022 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire relatif aux budgets principal et annexe 2022 donnant lieu à un Rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

\*\*\*\*\*

## *ADMINISTRATION GENERALE*

### **Délibération n°4\_03032022 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCES DU 30 SEPTEMBRE 2021 ET DU 9 DÉCEMBRE 2021**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 et du 9 décembre 2021.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

\*\*\*\*\*

## *ADMINISTRATION GENERALE*

### **Délibération n°5\_03032022 - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPTE-RENDU**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

\*\*\*\*\*

## *FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE*

### **Délibération n°6\_03032022 - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (E. A.J.E) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver le présent règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

## *FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE*

### **Délibération n°7\_03032022 - CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA COMMUNE DE CROIX ET L'ASSOCIATION "LES AMIS DES JARDINS OUVERTS ET NÉANMOINS CLÔTURÉS" APPROBATION**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention prévoyant ce dispositif annexé à la présente délibération ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

## *FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE*

### **Délibération n°8\_03032022 - ANIMATIONS ESTIVALES AU SEIN DU QUARTIER CROIX SAINT- PIERRE NOS QUARTIERS D'ÉTÉ "CROIX EN JEUX"**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager la Commune dans l'appel à projet « Nos quartiers d'été Croix en Jeux » de la région Hauts de France à hauteur de 12 000 €.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

## *PREVENTION ET SECURITE*

### **Délibération n°9\_03032022 - CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE ROUBAIX, CROIX ET L'ASSOCIATION D'EDUCATION ET DE PRÉVENTION - MISE EN PLACE D'UN BATAILLON DE LA PRÉVENTION**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention prévoyant le « bataillon de prévention » sur les communes de Roubaix et de Croix.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

## *PREVENTION ET SECURITE*

### **Délibération n°10\_03032022 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) FOURRIÈRE ANIMALE - CRÉATION**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'acter le principe de création d'un SIVU pour la gestion de la fourrière animale,

Article 2 : d'engager les démarches nécessaires à la création de ce SIVU pour la gestion de la fourrière animale avec l'ensemble des communes intéressées.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

## *RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE*

### **Délibération n°11\_03032022 - TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 24 février 2022,

Article 1 : de créer et supprimer les postes en lien avec les besoins de la collectivité ;

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 vote(s) contre : Mme Stéphanie JACQUEMOT

4 abstention(s) : M Roger DEMORTIER, Mme Coralie PIERRAT, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

\*\*\*\*\*

***ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - QUALITÉ DE LA VILLE - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES***

**Délibération n°12\_03032022 - RÉALISATION DE PLANTATIONS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE BOISEMENT - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE CROIX ET LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'une coopération entre la M.E.L. et la Ville de Croix, chacune au titre de leurs compétences respectives, dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Boisement, pour la réalisation de plantations au Cimetière de Croix.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents qui seront établis pour mettre en place cette coopération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

***ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - QUALITÉ DE LA VILLE - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES***

**Délibération n°13\_03032022 - CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE CROIX AU DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de renouveler l'adhésion de la Ville au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie pour la période de 2022-2025 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole Européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé ;

Article 3 : d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

***DOMAINE PUBLIC - ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL***

**Délibération n°14\_03032022 - PATRIMOINE COMMUNAL - PARC MUNICIPAL DE VÉHICULES, D'ENGINS ROULANTS, DE MATÉRIELS ET DE MOBILIERS - CESSIONS OU VENTES, ADHÉSION À UN SITE DE VENTE AUX ENCHÈRES - APPROBATION ET FINANCEMENT**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recourir à la solution Agorastore, outil de courtage aux enchères, pour la vente ou la cession de véhicules, engins roulants, matériels ou mobiliers qu'elle souhaite mettre en vente avec un taux de commission de 11 % applicable sur le prix total final réalisé sur les ventes au terme d'une période d'enchères.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la solution Agorastore.

Article 3 : de prévoir l'inscription des dépenses correspondantes dans le budget de la Commune.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

\*\*\*\*\*

## **CADRE DE VIE - URBANISME - GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL BATI**

### **Délibération n°15\_03032022 - ECHANGE FONCIER SANS SOULTE AVEC EIFFAGE IMMOBILIER NORD-OUEST - PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES AO 32-33-34-35-36-37-38-39-40, RUE DU CREUSOT**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver l'échange foncier des parcelles communales cadastrées section AO numéros 32-33-34-35-36-37-38-39-40, sises rue Creusot à Croix, d'une superficie totale de 675 m<sup>2</sup> et de l'emprise foncière d'une superficie de 2 811 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AO 41, sise 37 rue des Forges à Croix, propriété d'Eiffage Immobilier Nord-Ouest, laquelle est d'une valeur vénale équivalente d'un montant de 34 000,00 € (trente-quatre mille euros) hors TVA, de telle sorte que l'échange sera fait sans soulte.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche relative à l'échange foncier des parcelles susvisées, à accomplir l'ensemble des formalités et à signer l'acte notarié ainsi que tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondant aux frais notariés sur le crédit qui sera ouvert au budget, Fonction 518, Nature 21318, à la signature de l'acte.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

\*\*\*\*\*

## **ACTIONS CULTURELLES - ANIMATIONS - TOURISME**

### **Délibération n°16\_03032022 - LILLE 3000 – UTOPIA - CONVENTION DE PARTENARIAT 2022**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat prévoyant cette coopération avec l'Association Lille 3000

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 sans participation : M. Mario CALIFANO

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h39.

Mairie de Croix, le 05/03/22

Régis CAUCHE  
Maire de Croix  
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille